

CENTROSOLAR France

Espace Européen

15 Chemin du Saquin - Bâtiment G

69130 Ecully

Ecully, le 30 juin 2014

Objet : Eco-participation

Cher client,

Bonne nouvelle, la filière photovoltaïque s'organise pour la collecte et le recyclage des modules photovoltaïques en fin de vie.

Le décret relatif au recyclage des équipements électriques et électroniques va être publié très prochainement. Ce décret est une conséquence de la directive du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

La nouveauté pour notre secteur, c'est qu'il concerne maintenant les modules photovoltaïques.

A partir de sa date de publication, tous les acteurs français seront concernés et devront se mettre en règle par rapport à cette nouvelle réglementation. Concrètement cela signifie que les professionnels devront collecter une éco-participation au titre de ce recyclage, en répercutant son montant jusqu'au client final, via la chaîne de distribution et de vente.

Centrosolar, en tant que fabricant, devra collecter en amont cette éco participation et la reversera trimestriellement à un organisme de recyclage. Centrosolar a choisi PV CYCLE qui apporte aujourd'hui le meilleur service et le réseau de collecte le plus important.

Le montant de l'éco participation fixé par PV CYCLE sera de l'ordre de 1€ HT par module.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dès parution du décret, Centrosolar répercutera cette éco participation, en sus du prix initial, pour remplir ses obligations de collecte.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments dévoués.



Eric Sauvage - Directeur général CENTROSOLAR FRANCE